



Nyon, le 14 septembre 2006

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du comité de direction n°20-2006

Concerne : la compétence à accorder au Comité de direction pour la législature 2006-2011 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

Responsable : Pierre-André Romanens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

A l'instar des autorisations qui sont en général accordées par un Conseil communal ou général à sa Municipalité, une compétence est accordée à cette dernière pour faire face aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Le Comité de direction sera sans doute confronté à la nécessité d'engager sans délai des frais d'études exploratoires nécessités par la recherche de solutions à des problèmes généraux qui pourraient se poser. Cette compétence, en laissant au Comité de direction une marge de manœuvre raisonnable, lui permet d'intervenir dans un domaine ou dans un autre, sans avoir à déplacer une commission du Conseil intercommunal pour des sommes égales ou inférieures à CHF 20'000.- et en évitant d'utiliser trop souvent la voie des crédits complémentaires.

Nous vous proposons donc de fixer, pour la présente législature 2006-2011, à CHF 20'000.- la compétence financière du Comité de direction en matière de dépenses non prévues.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n°20-2006 concernant la compétence à accorder au Comité de direction pour la législature 2006-2011 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide que

1. la compétence financière du Comité de direction en matière de dépenses non prévues est fixée à CHF 20'000.-
2. la présente autorisation est valable pour toute la durée de la législature 2006-2011.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 septembre 2006, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

Au nom du Comité de direction

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Romanens', with a large, stylized initial 'P' and a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre-André Romanens

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Freudiger', with a large, stylized initial 'P' and a small mark at the end.

Patrick Freudiger